2

L'UNITÉ NATIONALE

DE L'ITALIE

PAR

EMMANUEL MARLIANI

Député au Parlement





TURIN

IMPRIMERIE SÉBASTIEN FRANCO ET FILS ET COMP.

1860

L'UNITÉ NATIONALE

DE L'ITALIE

I.

L'Italie de 1849 à 1859.

L'homme marche, et Dieu le guide : cette vérité religieuse et philosophique se révèle avec une éclatante évidence dans chacune des grandes phases de l'histoire ; sur la voie providentielle où depuis le commencement des siècles, l'humanité s'avance vers un but que nous pressentons tous, les évènements les plus dissemblables dans leur principe originel convergent à un même résultat, et contribuent à l'affranchissement des peuples. Dans cette lutte du faible contre le fort la cause du faible, quoique lentement, a toujours gagné du terrain, mais régénérer un peuple, former une nation a toujours été une œuvre longue, pénible, parfois terrible

dans ses péripéties. Cependant en présence des conquêtes durables qui se sont accomplies de nos jours, il est permis de croire, et on doit espérer avec un redoublement de foi, le triomphe définitif de la raison humaine sous le drapeau d'une liberté sage et féconde.

Quiconque parcourait l'Italie de 1814 à 1848 devait croire que frappée d'immobilité par des gouvernements antinationaux, par un clergé ignorant et fanatique, les uns et les autres vivant à l'ombre délétère des baïonettes autrichiennes, l'Italie avait perdu le sentiment de sa propre force, presque de sa dignité; l'Europe à différentes reprises dans cette période a été surprise des mouvements convulsifs de cette grande victime, et maintes fois elle a du blâmer hautement le despotisme qu'on imposait à ce noble peuple; aux efforts désespérés de quelques natures d'élite préparant l'avenir de leur patrie, les gouvernements d'Italie ont répondu uniformément par les supplices, les proscriptions, puis de nouveaux défenseurs du droit national reprenaient l'œuvre interrompue: cette longue lutte a ses époques presque périodiques, sans que le nombre des victimes ait pu éteindre le feu sacré des amis de la liberté: 1821, 1831, 1848-49, 1859, 1860 sont les étapes de cette marche pénible sans cesse arrêtée par les décombres dont se trouvait jonchée la route qui devait conduire l'Italie à sa délivrance, mais dans cette aspiration vers l'avenir, l'Italie manquait d'un chef, d'une guide, d'un porte-étendard sur lequel devait être inscrit le programme de sa véritable destinée: *monarchie*, *unité*, *indépendance*, *liberté*. Quand les épreuves auxquelles l'Italie s'etait résignée avec une

constance qui annoblit ses douleurs, devinrent dignes de la protection divine, la Providence marqua le jour de la résurrection, et Charles-Albert apparut tenant en main le drapeau de là patrie; c'était la Croix de Savoie unie au drapeau tricolore, c'était le passé rajeuni par le symbole des principes modernes, c'était le signe de la rédemption nationale.

Charles-Albert noble rejeton d'una race royale, honnête, glorieuse, italienne avait compris la destinée de sa dynastie, de son peuple, honnête comme ses Rois,vaillant comme ses Rois, comme eux Italien; il lui donna spontanément la liberté, et le peuple qui en reconnut le bienfait, y répondit par une admirable sagesse; mais la liberté accordée au Piémont ne pouvait en être que l'initiation pour toute l'Italie, elle devait rayonner au loin ou mourir; fondée par une âme magnanime elle a envahi la péninsule entière; la grandeur d'âme est toujours féconde.

A peine le pacte constitutionnel avait été donné au Piémont qu'un cataclysme inattendu et sans exemple dans l'histoire éclate à Paris, renverse les trônes ou les ébranlant, les dynasties tombent, l'Europe tremble sur sa base, nul prévoit où s'arrêtera le torrent qui semble ne pas vouloir connaître de digues. Il mugit à Berlin, à Vienne comme à Paris; dans ce bouleversement presque général, le Piémont naguère emancipé, donne au monde l'exemple, fort rare, d'un peuple qui dans les premiers jours de sa liberté, loin d'en abuser, au moment du danger, se groupe autour de son auguste Roi, et le proclame son sage bienfaiteur politique.

Ils vivaient ainsi peuple et Roi dans la plus sincère

concorde; quand au bruit du soulèvement de Vienne, Milan s'insurge. Son héroïque population combat pendant cinq jours l'armée autrichienne, et chasse de ses murs cet implacable oppresseur: à ce cri de la résurrection d'une ville italienne, Charles-Albert n'hésite pas, l'Italie devait renaître par lui. Il vola au secours de la première cité qui proclame la nationalité Italienne.

Je n'ai pas à dire ce que fut cette première lutte où se dessine déjà la pensée qui va bientôt envahir tous les cœurs italiens; le régénérateur de l'Italie, grand d'une mélancolique grandeur, trahi par la fortune à Novare, rendit son épée au fils, auquel il léguait sa couronne avec la sublime et périlleuse mission de vouer cette épée au service de la nationalité italienne, car Dieu le prédestinait à être le premier Roi de l'Italie libre, affranchie, monarchique, de l'Italie nation. Sublime concours de deux générations royales consacrant leur existence à la liberté de leur patrie, à l'affranchissement de 26 millions d'Italiens, et combattant en soldats pour remplir en Rois une mission providentielle. Victor-Emmanuel jura de continuer l'œuvre de son auguste père: ce serment prêté dans un jour de deuil est devenu le pacte d'alliance de la royauté, de la liberté, de la nationalité. Il n'en fut jamais un plus sacré, il n'en fut jamais un plus religieusement observé, il n'en fut jamais un qui ait été cru avec plus de foi, qui ait inspiré autant de dévouement.

Dès que Victor-Emmanuel eut parlé, alors que tous les autres Princes Souverains d'Italie trahissaient leurs serments, de Tésin au Vésuve, à l'Etna, tous les regards de l'Italie fu-

rent tournés vers le Roi magnanime, vers le peuple généreux auquel aucun sacrifice ne coûtait pour préparer l'avenir que tous les Italiens attendaient de lui, et qu'il avait juré de réaliser, ne demandant pour lui que le choix du moment où il devra verser le plus pur de son sang pour le salut de tous.

Qui dira ce qu'il y a eu de grand dans ces dix années de souffrances, d'angoisses, d'anxiétés, que l'Italie a eu à subir de 1849 à 1859? Quoi admirer de plus, du Piémont qui malgré sa faiblesse relative veut accomplir le plus grand événement de bien des siècles, et se prépare par des sacrifices inouïs à sauver l'Italie, dut-il-y périr: ou de tout le reste de la péninsule qui dans une confiance aveugle dans la parole d'un Roi, dans l'héroïsme de son peuple, se prépare à seconder cette colossale entreprise, bravant tous les dangers et surmontant tous les obstacles pour y parvenir? Disons-le-bien haut, car il n'y a qu'honneur à en recueillir. Il y a eu en Italie pendant dix ans une conspiration constante, incessante de vœux, de souhaits, d'efforts moraux et de persuasion dans laquelle trempaient toutes les intelligences, toutes les sommités sociales, le but était si beau, que nul n'hésitait à s'y engager corps et biens. Cette conspiration était si bien celle de tous, qu'il ne s'est pas trouvé assez d'exceptions pour former un parti anti-unioniste; or il est dans la nature des choses que tout parti politique ait son antagoniste.

L'Italie doit son salut à cette étrange conspiration; elle a fait cesser l'œuvre des sectaires, elle a préparé le magnifique triomphe de la raison, par le concours

de ses généreux apôtres, combattant les erreurs de ces visionnaires, prétendant sauver avec des fantastiques utopies l'Italie qui ne voyait son salut que dans l'union de la monarchie et du peuple, basée sur le grand principe de l'unification des divers états qui ont vécu séparés jusqu'aujourd'hui. C'est nôtre gloire, c'est nôtre honneur à tous, que de n'avoir employé à cette œuvre gigantesque que des moyens honnêtes, honorables, de n'avoir eu recours qu'aux leçons de la sagesse, aux enseignements de l'expérience, qu'à la prédication de la morale, seuls moyens qui répondaient aux destinées que l'Italie voulait avec une admirable unanimité. On chercherait en vain dans l'histoire des nations rénaissant à la vie, l'exemple d'un peuple de 26 millions d'hommes s'épurant à l'épreuve du malheur, aux leçons de l'adversité, répudiant en masse les moyens révolutionnaires qu'il avait reconnu être le fléau de la civilisation, pour ne demander que la liberté qui suffit à la vie morale de la société: qu'on cherche également, et on ne le trouvera pas, l'exemple d'un peuple protestant de génération en génération contre le joug qu'on lui a imposé, ainsi que l'a fait la Lombardie et le fait encore l'infortunée Vénétie, répoussant depuis 45 ans les Autrichiens du foyer domestique, obligeant ainsi ses oppresseurs à camper dans les villes, bien plus qu'à les habiter, sans que jamais cette répulsion unanime se soit ralentie. Les Autrichiens sont allés comme auxiliaires dans les états Romains; ils y ont trouvé la même antipathie instinctive, la même horreur pour l'étranger. Il ne s'est pas trouvé dans les Romagnes une seule porte ouverte volontairement à un uniforme autri-

chien. Haine de race, rien ne saurait l'adoucir. Tout a été exceptionnel dans cette lutte du droit contre la violence, et cela devait être; la lutte était entre la double servitude des gouvernements et de l'étranger d'un côté et la nationalité de l'autre, le triomphe devait rester au droit, à la famille, dès que l'Italie a voulu être une seule et même famille; grâces à cette action bienfaisante qui a concentré les esprits dans une seule pensée calme, mais irrévocable, la patrie, et a groupé les volontés dans une seule aspiration, patiente, mais immuable, la nationalité, l'œuvre a marché à son but avec la foi que les hommes ont toujours dans les résolutions suprêmes. Dieu a couronné nos efforts.

Je ne dirai pas ici les souffrances des diverses contrées de l'Italie. Elles n'ont pas été à un égal dégré partout; toutefois le sentiment qui poussait les Italiens vers l'unification était tel, qu'il se manifestait avec une égale force dans chacun des états, et là même où le despotisme local était moindre, les liens de ces gouvernements avec l'oppresseur commun, l'Autriche, les rendaient aussi impopulaires; non, le récit des douleurs de l'Italie dans les dernières dix années n'est pas nécessaire à notre but; elles ont d'ailleurs été trop souvent, et trop hautement racontées. Il n'est personne qui ne les connaissent et nous avons plus à cœur de démontrer les effets qu'elles ont produites, que de raconter les causes qui en ont été l'origine.

II.

Paroles de l'Empereur Napoléon le 1er janvier 1859. — L'Autriche déclare la guerre. — Ses conséquences pour l'Italie centrale. — Garibaldi.

Ce simple exposé des prémisses des évènements dont nous avons à nous occuper était indispensable pour expliquer les actes successifs de la régénération de l'Italie, qui en ont été la déduction logique. Car nous voulons prouver qu'en devenant nation nous avons procédé plus que toute autre puissance à notre unification par des moyens nationaux et par la propagande pacifique, et que si dans les derniers évènements, la force a eu son empire, là même où elle a été nécessaire, l'emploi qu'il a fallu en faire, est loin, bien loin de ressembler aux moyens qu'ont employé les grandes puissances d'Europe pour se constituer dans leur état actuel; et si l'histoire nous dit que les puissances, qui depuis presque un demi-siècle se sont faites les gardiens de l'équilibre politique créé en 1815, ont maintes fois enfreint ce principe ou permis qu'il fut enfreint, nous aurons acquis le droit de leur demander quelle a été la loi divine ou humaine qui a autorisé, légitimé dans le passé, et dans le présent leurs actes, alors qu'il n'ont été que l'œuvre de la force, et si elles ne peuvent nous opposer que l'impérieuse nécessité, dont chacun est le juge à son tour, il nous sera permis de croire que ce qui a été, peut se réproduire, que le temps et la possession n'altèrent en

rien le droit, que l'œuvre d'aujourd'hui vaut celle d'hier, et nous dirons enfin qu'à la vue des faits qui se retrouvent partout et à chaque époque des annales du monde dans la formation des nationalités, il faut conclûre qu'il y a dans l'ordre des grands évènements de la vie humaine une loi que tous doivent subir, loi de la déstinée ou de la logique, peu importe, mais loi suprême à laquelle l'Italie a dû obéir comme les nations qui l'ont précédée dans leur formation, et beaucoup moins qu'elles.

L'état de l'Italie en 1859 était arrivé à son dernier paroxisme de guerre latente contre l'Autriche protectrice de toutes les erreurs, de toutes les fautes des gouverments qui ne vivaient que de cette blessante protection; un sourd frémissement se faisait sentir d'une extrémité à l'autre de la Péninsule, chacun attendait un signal pour éclater; celui d'une guerre contre l'Autriche; le Piémont seul ne pouvait pas le donner, la lutte était trop inégale; il devait être donné par la France, cette grande nation latine qui a voulu, en rétablissant la dynastie impériale, reprendre sur des bases plus larges, plus généreuses l'œuvre de Napoléon, que la coalition de 1814 détruisit en Italie. Napoléon avait formé un royaume, il n'avait pas fait une nation Italienne. Il était réservé presque comme un legs de famille, comme un devoir dynastique à son successeur, après 45 ans d'interruption d'intervenir pour la création de la nationalité Italienne et de défaire avec la glorieuse épée de la France un des attentats de 1815 contre le principe des nationalités.

Le premier janvier 1859 fut le jour ou le sort de la Péninsule fut en quelque sort décidé. Les paroles de l'Empereur

Napoléon à l'ambassadeur d'Autriche fut le prélude de la proclamation de Milan, et les Italiens de toutes les contrées éparses et divisées la devinèrent si bien, qu'ils dévancèrent cette invocation si vraie, si patriotique que l'Empereur leur adressait le 9 juin: *Soyez soldats aujourd'hui, pour être demain citoyens d'une grande nation*: et avant que ce noble appel aux armes eut été fait de si haut, on avait eu le grand et beau spectacle de milliers de volontaires appartenant à toutes les classes de la société depuis les plus riches jusqu'aux plus humbles, malgré les entraves que leur opposait une police inquisitoriale, accourant de tous les angles de la Péninsule se ranger sous les drapeaux du Piémont pour combattre et sauver la patrie commune, car la patrie existait déjà dans tous les cœurs, au point qu'on vit des mères éplorées, des pères intrépides amener eux-mêmes leur enfants de contrées lointaines pour les offrir à cette patrie en danger, leur adressant des exhortations dignes, des sublimes paroles que les mères Spartiates dirigeaient à leurs fils en semblables circonstances.

La guerre éclate, l'Autriche l'a provoquée; alors s'ouvre la glorieuse campagne, qui va donner la liberté à l'Italie, grâces à cette généreuse France qui, sans compter, prodigue le sang de ses héroïques soldats et ses trésors pour nôtre salut; nôtre reconnaissance sera éternelle, comme la gloire de cette vaillante armée et de son auguste Empereur sera immortelle. La liberté de l'Italie restera comme le plus beau fleuron d'une couronne créée par le suffrage universel d'une grande nation; mais si courte qu'ait été cette campagne, quels prodigieux effets elle a produite!

La Lombardie est délivrée, la Toscane, les Légations, Modène, Parme, abandonnées par des princes qui ne voulurent jamais avoir rien d'Italien pour être autrichiens de fait, ou de soumission, furent livrées à elles-mêmes et à leur complète autonomie; on dirait que la Providence qui protège visiblement la cause italienne a voulu qu'il en fut ainsi, pour que chaque partie de l'Italie put donner au monde étonné un gage solennel de sa véritable aspiration à l'unification et de sa maturité virile, sachant jouir de la liberté dans l'ordre. Dès qu'ils furent libres, ces divers états proclamèrent Victor-Emmanuel leur souverain. Bientôt les assemblées furent convoquées pour confirmer par un vote légal, le vote par acclamation; à Florence, à Bologne, à Modène, à Parme dans des assemblées composées de l'élément le plus conservateur, le vote fut unanime pour la déchéance des anciens princes et pour l'annexion à la monarchie constitutionnelle de Victor-Emmanuel, et il faut bien le reconnaître, on n'obtient pas des semblables résultats par des voies impures, par des moyens coupables, surtout sur des assemblées formées de l'élite de la nation.

L'Europe toutefois sembla douter moins de la sincérité de ce vote formulé par les représentans du peuple que de sa solidité, le jugeant un vœu éphémère. On en renouvella l'épreuve par le suffrage universel. Il y eut presque unanimité, tout fut dit, l'annexion ait lieu.

L'œuvre de l'unification de la moitié de l'Italie était faite sans qu'il en eut coûté une larme, une goutte de sang : alors l'Europe juste par conviction, paya un tribut sincère d'admiration à la sagesse, au bon sens, à la modéra-

tion, à la maturité d'esprit de quatre millions d'Italiens surgissant à la liberté, à la vie politique sous des gouvernements populaires sans avoir à déplorer le moindre excès, et pourtant jamais à aucune époque, dans aucun pays le terrible passage de la servitude à la liberté ne s'était opéré dans des circonstances plus périlleuses, plus critiques, car on était un lendemain de la paix de Villafranca.

Mais en manifestant une volonté ferme pour l'avenir, on voulut effaçer le passé; il y eut assaut de générosité pour vouer ce triste passé à l'oubli et les victimes encore meurtries par la cruauté des bourreaux, ne rappelaient ce qu'elles avaient souffertes, que pour donner l'exemple de l'oubli des offenses: voilà, disons-le encore une fois, l'œuvre admirable de cette propagande patriotique qui pendant dix ans avait prêché au peuple que la liberté ne peut exister que par les vertus publiques, le respect aux lois, la sagesse et la tolérance envers toutes les opinions spéculatives ; le peuple eut foi dans la parole d'hommes qui se dévouaient, malgré tous les dangers, au bien public, à la création d'une patrie; aux jours si critiques de la transformation politique, le peuple docile et intelligent suivit la voie qui lui avait été signalée d'avance; il y trouva ses chefs qui l'y avait dévancé, la liberté triompha sans choc, sans obstacle, par l'accord unanime de tous.

A peine le nouveau royaume est proclamé par le premier Parlement, où siégeaient les représentans de onze millions d'Italiens, que par la force d'attraction, un cri de liberté parti de la cime de l'Etna vient retentir aux portes du Parlement de Turin; un des ses représentans, un de ces

hommes à la puissance magique, indéfinissable, irrésistible, dont la vie est le dévouement inaltérable à une noble cause, la liberté de l'Italie, dont le culte est l'enthousiasme pour son roi : simple comme la vertu, ferme comme une conviction, désintéressé comme l'héroïsme, n'écoutant que le cri de sa conscience pure comme la cause qui l'inspire, le général Garibaldi, éludant les difficultés locales, sans souci des périls qui l'attendent, s'élance vers la Sicile suivi d'une poignée de braves qui ne consultent que l'intrépidité de leur chef pour avoir foi dans le succès ; il s'embarque, il cingle vers la Sicile où il peut trouver une mort atroce là où il veut faire triompher une idée, l'unification de l'Italie par l'annexion de la Sicile. Une magnanime hardiesse a aussi ses miracles. Garibaldi débarque heureusement à Marsala, il combat à Calatafimi ; il est maître de Palerme, nouvel Argonaute il a conquis sa toison d'or.

Mais rien n'est fait dans la pensée de cet infatigable lutteur, héros de l'unification de l'Italie, tant qu'il y a quelque chose à faire. La Sicile est à lui, moins Messine où une garnison Napolitaine, attend l'arme au bras que la lutte soit décidée sur le continent pour se donner au vainqueur quelqu'il soit. Il passe le détroit, il va à Naples, les populations dévancent sa marche, ou lui servent d'escorte, le Roi tremble dans son palais, il hésite sur ce qu'il doit faire pendant que le vuide se fait autour de lui ; les plus fidèles serviteurs d'autrefois quittent Naples, ils vont chercher à l'étranger leur sécurité que nul ne menace. Les remords poussent au loin ces hommes qui ne sauraient croire à la générosité de leurs adversaires politiques, eux qui furent

toujours sans pitié. Francois II se décide enfin d'abandonner la capitale pour s'enfermer à Gaëte et prolonger ainsi de quelques jours, même au prix de la guerre civile, sa royauté perdue. Garibaldi entre à Naples, seul, sans escorte, aux applaudissements d'une population de cinq cent mille âmes.

Que des esprits chagrins ne voyent dans ces évènements presque incroyables que le résultat des machinations préparées de longue main, cela se peut; mais que dans les hauts conseils des puissances on ne se rende pas à l'évidence, que nul homme ne peut produire de tels effets s'il n'est en quelque sorte le messie, l'apôtre, le symbole d'une pensée préconçue par l'immense majorité; c'est ce qui ne se conçoit pas. Quand l'empereur Napoléon débarqua à Cannes et marcha droit à Paris, on attribua cette marche sans obstacle à une conspiration militaire, nous ignorons si cette conspiration a existé, mais nous sommes certains que sans l'adhésion de la France, toutes les conspirations militaires n'eussent abouti à rien. L'Empereur représentait la révolution et les grandes principes du 1789, l'Empereur était la contre-partie des Bourbons, l'antithèse de l'émigration, l'Empereur était la plus haute personification de la France régénérée et celle-ci voulait à ces titres l'Empereur, malgré ses fautes; car elle avait vu avec *répugnance* la rentrée des Bourbons; ce mot dit à la tribune de la Chambre par le député Manuel en 1823 l'en fit expulser par l'émigration triomphante; la France en 1830 expulsant les Bourbons donna gain de cause au courageux député de la Vendée.

Sans établir ici une comparaison entre deux personalités

si distinctes, qui osera dire que la marche de Garibaldi de Marsala à Naples a été le résultat d'une conspiration quelconque? Garibaldi a marché sans trouver presque d'obstacles par la renommée qui le précédait et le proclamait l'ardent promoteur de l'unité nationale, le patriote pur, le soldat intrépide, et qu'il portait l'étendard de la patrie nouvelle au nom de Victor-Emmanuel. Quels obstacles pourrait-il trouver dans le peuple dont il exprimait la pensée et formulait la volonté? L'accord intime excluait la lutte: elle ne pouvait s'engager et elle n'a eu lieu qu'entre cette volonté unanime et quelques corps de l'armée que dix années de servitude avait façonnés à l'obéissance passive et des chefs trop compromis pour transiger; et poursuivant les rapprochements de deux époques nous dirons que Louis XVIII dut en 1815 se réfugier à Gand, parce que Lille forteresse comme Gaète était trop française pour permettre que le Roi fugitif s'y arrêta pour y établir un gouvernement réactionnaire, centre d'une guerre civile. L'armée était trop nationale, trop impériale, si l'on veut, pour qu'il se trouva des corps armés disposés à combattre pour les Bourbons. François II s'est abrité derrières les murs de Gaète avec quelques corps de l'armée, précisement parceque le sentiment de la patrie commune a été étouffé à Gaète, par une armée à laquelle Ferdinand II avait tout sacrifié pendant dix ans, pour en faire l'instrument passif de son détestable gouvernement; son fils a trouvé quelques parties de cette armée pour soutenir dans une forteresse l'autorité que le peuple en masse a répudiée; et enfin sans la coalition de toute l'Europe en 1815 contre l'Empereur, Louis XVIII eut bientôt quitté Gand pour

retourner à Hartwell; sans une intervention étrangère, grâces à Dieu impossible, François II devra prendre le chemin de l'exil en quittant Gaëte. Dans l'un ou l'autre cas, la volonté nationale aurait eu, et aura le même résultat le triomphe de la France nouvelle, le triomphe de l'Italie nouvelle.

III.

Événements dans le Royaume des Deux Siciles. — Situation de l'Italie septentrionale. — L'armée italienne entre dans les Marches, l'Ombrie et le royaume de Naples.

Les événements qui s'étaient accomplis dans les Deux Siciles depuis le départ du Roi de sa capitale pour se réfugier à Gaëte, avaient créé pour l'Italie septentrionale une singulière position. Elle avait à choisir entre le respect à un ordre de choses, devenu conventionnellement droit public et le malheur de l'Italie, où une infraction à cet ordre de choses créé en 1815 et le salut de l'Italie, dans cette alternative il ne pouvait y avoir hésitation; le magnanime fils de Charles-Albert a toujours regardé comme une mission providentielle le vœu de son auguste père, quand il reçut de ses mains l'épée et la couronne; le doute donc pour lui n'était pas possible. Roi constitutionnel, il a fallu, pour que les destinées de l'Italie pussent s'accomplir, que la Providence lui aye donné à un jour décisif un ministre au cœur haut placé, à la pensée initiatrice, qui au nom de la patrie en danger accepta toute la responsabilité de cette infraction, et que le Parlement par un

vote presqu'unanime s'associa à la courageuse et patriotique résolution d'un grand citoyen dirigeant les destinées de la patrie nouvelle. Victor-Emmanuel l'a dit à l'Europe. Il n'a pas une ambition vulgaire d'agrandissement territorial. Il a celle de former une nation de l'Italie morcellée, faible, impuissante, réduite ainsi à être un peuple d'ilotes.

Une partie de l'Europe, tenant encore à la pensée d'autrefois, a voulu juger les actes de Victor-Emmanuel par les règles d'un ordre de choses auquel nous nous soumettrons, si contraire qu'il soit au véritable droit des nations, après examen fait des moyens, à l'aide desquels les cinq grandes puissances sont arrivées à leur état actuel de nation, que sans doute elles regardent comme parfaitement légitime, et, examen fait, si elles nous font un crime ou un reproche d'avoir violé ce droit public, ce droit international si nouveau, en envahissant avec une armée les états du pape et le royaume de Naples, la première réponse qui s'offre à nous c'est la parole divine qui fut dite à d'autres accusateurs; que le premier qui se sent innocent jette la pierre. La question ainsi posée, nous sommes tranquilles, la pierre ne sera pas jetée.

IV.

Jugement de la diplomatie sur les gouvernements de Rome et de Naples.

Point de subterfuges dans une question aussi grave. Il y a eu infraction au droit public international, tel qu'il a été établi contre les nationalités; oui, mais avant tout il nous

faut dire succinctement quels jugements la diplomatie a porté, dans les dernières années, sur ces deux gouvernements de Rome et de Naples, dont on déplore aujourd'hui la destinée.

Pour le premier nous avons le *memorandum* du 10 mai 1831 où les cinq grandes puissances, blâmant la mauvaise administration du gouvernement romain, demandaient des réformes essentielles qui ne furent jamais accordées. L'Angleterre lasse d'attendre envain, rappela de la conférence de Rome son plénipotentiaire, sir G. Hamilton Seymour, avec ordre de remettre, en partant, une note à l'ambassadeur de France à la conférence sur les motifs de sa retraite. L'envoyé britannique adressa cette note en date du 7 septembre 1832 au marquis de Saint-Aulaire, note dans laquelle il qualifie de la manière la plus dure l'étrange conduite du gouvernement romain qui n'avait tenu aucun compte des promesses qu'il avait faites à la suite du *memorandum* présenté depuis quatorze mois; il dégageait son gouvernement de toute responsabilité future, en vue des évènements qui, dans l'opinion du cabinet de Londres, devaient avoir lieu dans un avenir plus ou moins prochain. Cette note fut une prophétie: aujourd'hui elle s'est accomplie.

Nous ne parlerons pas des griefs du peuple des États Romains, l'énumération en serait trop longue, on nous accuserait de partialité. Résumons-les tous dans un seul. Le gouvernement civil et militaire, sauf Rome et Civitavecchia, occupées par l'armée française, a été délégué par le pape à l'armée autrichienne, de sorte que du général en chef au simple capitaine tous les officiers de l'armée exerçaient la

justice criminelle pour les délits politiques, et pour les délits ordinaires, jugés d'après la loi autrichienne par des conseils de guerre autrichiens; les procès se faisaient en allemand, sans défense, à huis-clos: les sentences allaient à Vérone, non à Rome, pour leur sanction ou commutation, et si elles portaient la peine capitale, ces sentences étaient exécutées par des soldats autrichiens; dans la seule ville de Bologne il y a eu 186 exécutions de ce genre. Le pape souverain et pontife avait abdiqué jusqu'au droit de grâce, en un mot Pie IX ne régnait plus.

Personne n'a oublié la lettre du président de la république française à Edgar Ney, et les journaux nous ont sans cesse révélé les efforts tentés par l'Empereur pour obtenir du gouvernement de Rome des concessions toujours refusées.

La révolution du 12 juin 1859 fut le premier châtiment de ce gouvernement aveugle et rebelle à tous les conseils, venant même de la puissance qui prolonge sa languissante existence. Le gouvernement pontifical, loin de s'emender sous le poids d'un premier malheur, s'est exaspéré et, manquant à tous les devoirs de sa mission de paix, Pie IX a recompensé publiquement et avec emphase des actes d'une féroce barbarie commis à Perugia insurgée; puis, saisi d'humeur guerrière, il a songé à former une armée, et les éléments manquant dans ses propres états, il a recruté à l'étranger des mercenaires de tous les pays. Nous acceptons ces engagements à prix débattus, le fait n'est ni nouveau, ni rare; toutefois Pie IX se plaçait ainsi dans une position anormale, menaçante d'une manière relative, et certainement hostile. Il n'était pas naturel d'appeler à grand bruit et à

grands frais un général français, des officiers, des soldats sans une arrière pensée peu en harmonie avec l'essence toute pacifique du pouvoir pontifical.

Et ici se présente une question de simple logique. Le gouvernement de Rome censuré publiquement par des juges impartiaux, tels que les puissances d'Europe, celles-ci ayant reconnu l'impossibilité de porter un remède à ce mal croissant, devait-il, pouvait-il être indéfiniment le maître de s'imposer à deux millions d'Italiens, alors que l'Italie se régénérait? Était-il juste, humain même, que le souverain qui avait perdu l'appui des baïonnettes autrichiennes par le principe de non intervention, put comprimer à tout jamais ces populations à l'aide de mercenaires ne comprenant ni la langue du pays, ni se comprenant entr'eux, arrivés de diverses parties du monde, étrangers les uns aux autres? que des gentilshommes français, belges, irlandais, bavarois, autrichiens, catholiques fervents, eussent un grand et fidèle dévouement pour le saint-père, rien de plus légitime, rien de plus louable; mais il n'avaient aucun devoir à remplir auprès du souverain, ni aucun droit à exercer sur des populations italiennes, dont le sort leur était parfaitement indifférent. Hommes de foi et de cœur, nous comprenons ces gentilshommes offrant à genoux leurs respectueux hommages au pontife, nous ne les concevons plus les armes à la main à Castelfidardo; nous ne pouvons après leur rapide défaite que les plaindre d'avoir versé leur sang pour une cause qui ne les regardait pas; ils était venus non pour défendre le chef de l'église, que personne ne songeait à attaquer, mais pour opprimer des populations auxquelles aucun lien ne les rat-

tachait. Le châtiment a été sévère et prompt, il n'en fut jamais un plus mérité que celui imposé à ces étranges croisés du despotisme clérical : leur brillant courage était digne d'une meilleure cause.

Non, un pareil gouvernement avait ses jours comptés et devait disparaître dans la tempête qu'aurait à essuyer le pouvoir temporel du pape, le jour que l'Italie deviendrait nation.

Quant à Naples, le peuple napolitain n'a guère fait que ce que la France et l'Angleterre avaient déjà mis en œuvre à l'égard du gouvernement de Ferdinand II, quand ces deux puissances indignées des excès de ce prince, remplissant ses bagnes des meilleurs et des plus illustres citoyens de son royaume, dénoncèrent au monde ce gouvernement comme le plus détestable de tous, elles le vouèrent à une déchéance inévitable plus ou moins prochaine, et quand après leurs observations sur ce régime intérieur qui, disons-le, dans le strict droit international, ne regardait ni la France ni l'Angleterre, ces deux puissances se décidèrent à rompre tout rapport diplomatique avec le Roi de Naples, retirant leurs ambassadeurs, elles réalisèrent le seul divorce possible entre puissances qui ne sont pas en guerre.

Si donc la France et l'Angleterre jugeaient le gouvernement de Naples tellement blâmable, qu'elles ont cru, dès que leurs observations furent rejétées avec dédain par le Roi, interrompre tout rapport diplomatique avec lui, quoi d'étrange que le peuple qui avait eu tant à souffrir, qui avait vu ses meilleurs citoyens torturés dans les bagnes, chargés

de chaines, ou proscrits et leurs biens confisqués, ait aussi voulu divorcer de ce gouvernement dès qu'il a pu le faire? Or l'histoire nous dit que le divorce d'un peuple et d'une dynastie est la chûte de la dynastie, témoins les Stuarts en Angleterre, les Wasa en Suède, les Bourbons des deux branches en France.

Après cet exposé des faits nous abordons la question de droit.

V.

Questions de droit sur la formation des Nations.

Sans hésiter et sans marchander, nous avons accordé l'infraction de ce droit international que nous démontrerons sans cesse mis au néant par ceux-là mêmes qui l'invoquent contre nous. Oui à notre entrée dans les États Romains et à Naples nous avons trouvé cette barrière posée en 1815 contre notre nationalité, nous l'avons brisée. Éliminons tout d'abord la pensée de conquête; on ne va pas à la conquête de populations qui accourent au devant de ses libérateurs, au nom d'une fraternité toujours naturelle, aujourd'hui vraie et sincère; on ne conquiert pas sa propre famille, on s'y réunit; c'est le vrai sens de l'entrée de l'armée sarde dans les États Romains et de Naples. Les troupes assemblées par le gouvernement de Rome ont seules opposé un bref temps d'arrêt, on n'a guère eu à combattre que des étrangers. Si nous devons en juger par le long rapport du général

Lamoricière, les populations et les troupes indigènes ont montré peu d'empressement à combattre l'armée italienne.

L'unification de l'Italie était devenue une passion populaire. Il a fallu céder à cette voix impérieuse de la patrie et alors est née cette autre nécessité de combattre les obstacles qui s'opposaient à la réalisation de ce vœu unanime de toutes les parties de la péninsule: le cabinet de Turin n'a fait qu'obéir à la force irresistible des choses: voyons ce qu'a été fait par chacune des grandes puissances pour arriver à leur état actuel comme nations.

VI.

Comment s'est formé la France actuelle.

Sans remonter au berceau de la monarchie française, sans nous arrêter aux annexions successives des États des grands vassaux, ni aux guerres avec l'Angleterre pour reprendre sur elle tout ce qu'elle possédait en France, nous nous bornerons aux dernières années du règne de Louis XIII, et au règne de Louis XIV.

En 1640 la Catalogne s'était révoltée contre le roi d'Espagne Philippe IV, elle eut recours à la France, le cardinal de Richelieu saisissant avec empressement l'occasion d'enlever à l'Espagne une de ses plus belles provinces (1),

(1) Flassan, *Histoire de la diplomatie française*, tom. III, liv. v, pag. 56.

envoya des instructions en date du 29 août 1640 pour traiter, au nom du roi, avec les députés des États, peuple et pays de Catalogne, munis d'une commission suffisante pour l'établissement d'une *république* formée sous la protection de *Sa Majesté* dont la ville de Barcelonne serait la capitale, et leur donner à cet effet toute l'assistance dont ils auraient besoin.

En effet le 6 décembre 1640 un traité d'alliance perpétuelle fut signé à Barcelonne par l'envoyé français, d'après lequel le roi (art. 1 et 2) donnait aux Catalans un chef et des officiers pour commander leurs troupes, un lieutenant général d'artillerie et des ingénieurs avec 6000 hommes d'infanterie et 2000 chevaux. Le roi (art. 4) s'engageait à protéger les Catalans et à les assister de ses armes toutes les fois que le roi d'Espagne voudrait les opprimer.

Le 19 septembre 1641 il fut arrêté à Peronne entre les députés des États de la Catalogne seize nouveaux articles contenant les conditions, d'après lesquelles les États de la Catalogne et des comtés de Roussillon et de Cerdagne consentaient à se mettre sous l'obéissance du roi, et de ses successeurs. En exécution de ces engagements Louis XIII envoya une armée qui achèva la soumission du Roussillon à la fin de 1642.

Ce traité avec les révoltés de la Catalogne fut le prélude de l'annexion du Roussillon qui fut cédé à la France avec le comté de Conflans et de Cerdagne par le traité des Pyrénées de 1659, comme nous le verrons, car c'est précisement le territoire que les rebelles de Catalogne avaient mis sous l'obéissance du roi de France et de ses successeurs en 1641, et que Richelieu voulait enlever à l'Espagne.

Cette façon d'annexioner des provinces enlevées à ses voisins ne nous sera pas opposée comme type de respect au droit international (1) dans la formation d'un royaume.

Le dernier acte du cardinal de Richelieu fut l'incorporation de la souveraineté de Sédan : l'usage place cette acquisition parmi les traités. Il serait difficile de donner ce nom à un acte fait par un vassal rebelle et prisonnier, dont la tête était sous le glaive.

Après une guerre la plus longue de l'histoire moderne Louis XIV par le traité du Munster du 24 octobre 1648 enleva à la maison d'Autriche les deux Alsaces qui furent annexées à la France, fruits de la conquête, des Allemands devinrent des Français, et il ne manque pas encore aujourd'hui de gens en Allemagne qui nient la validité de cette annexion et regrettent qu'en 1815 l'Alsace n'ait pas été rendue à l'Allemagne.

Une nouvelle guerre éclata en 1655 entre la France et l'Espagne qui se termina au 1659 par la paix des Pyrénées. Louis XIV y gagna le Roussillon tant convoité, qui fut dès lors annexé à la France avec le comté de Conflans et la Cerdagne. Ici ce sont des Catalans qui devinrent des Français.

Vint la guerre de 1667 : au mépris des stipulations solennelles de la paix des Pyrénées, Louis XIV voulant s'emparer de la Flandre Espagnole, n'hésita pas à violer la foi jurée, se fondant sur une coutume civile de la Flandre qui sous

(1) En racontant ces faits, l'auteur de l'*Histoire de la diplomatie française*, dit-il, est facheux de voir le cabinet de Louis XIII se montrer aussi ouvertement fauteur d'insurrections. (Flassan, tom. III, livre V, page 56, 57 et 58).

le nom de droit de *dévolution* réglait les successions entre fils de différents lits; infirmer les solennelles renonciations de la Reine Marie Thérèse, infante d'Espagne, insérées au traité des Pyrénées comme stipulations de son mariage avec Louis XIV, et résoudre par une coutume locale une question de droits des gens n'est que le plus scandaleux abus de la force. Colbert eut beau dire au Roi: « Sire, vous « renonçâtes à la succession d'Espagne en termes formels et « précis avec toutes les clauses que cette Couronne voulut exiger »; Louis XIV voulait s'emparer de la Flandre Espagnole. Il fallait un prétexte, il fut bientôt trouvé: un Secrétaire du maréchal de Turenne nommé Duhan fut le premier qui suggéra la pensée de se servir du droit de dévolution qu'il avait trouvé dans l'étude des coutumes de Flandre. Turenne prépara le moyen à Louis XIV qui l'adopta pour invalider la rénonciation de l'Infante (1).

Un an s'était à peine écoulé, et Louis XIV songea à une nouvelle annexion en s'emparant de la Franche-Comté qui appartenait à l'Espagne. Il n'y eut pas de déclaration préalable de guerre; l'armée française entra tout-à-coup le 3 février 1668 en Franche-Comté, invasion préparée de longue main par les mesures de précaution les mieux entendues pour surprendre les garnisons espagnoles. On enleva l'artillerie des places de la Bourgogne, on fit répandre le bruit qu'on la conduisait à Paris et à Lyon pour y être refondue. La poudre, le plomb, les boulets, les mèches, les outils, les

(1) *Considérations sur Louis XIX*. Œuvres de Louis XIV, tome 1er, page 152.

sacs de terre pour les sièges, soigneusement emballés, arrivèrent à Dijon, à Auxonne de Paris et de la Champagne comme des marchandises expédiées les unes pour Lyon, les autres pour l'Italie: on assurait même que plusieurs de ces caisses renfermaient des statues de marbre achetées par un cardinal habile antiquaire : comme les correspondances de Paris, malgré tout, commençaient à parler de la prochaine attaque de la Franche-Comté, le prince de Condé proposa de retenir les lettres, le marquis de Louvois renchérit sur cette ouverture en faisant voler les courriers et brûler les dépêches : on envoya même par un méprise simulée les lettres de Lyon en Franche-Comté, et à Lyon celles pour Dijon, Dôle et Besançon, quiproquo impossible à réparer avant dix à douze jours et qu'on imputa à l'étourderie du Commis chargé d'étiqueter les paquets (1).

La Franche-Comté fut conquise, Louis XIV vint assister à cette campagne ouverte le 3 février. Parti de Saint-Germain le 2 février, il y était de retour le 19, maître d'une province de plus enlevée à l'Espagne.

Le traité d'Aix-la-Chapelle du 2 mai 1668 mit fin à cette guerre; l'Espagne s'était vue enlever deux provinces; celle de Flandres resta à la France, mais par l'art. V la Franche-Comté fut rendue à l'Espagne; ce ne fut pas pour longtemps. « La paix d'Aix-la-Chapelle est remarquable, dit un « auteur français (2), comme le premier acte de cette poli- « tique arbitraire qui apprit à Louis XIV par un dangereux

(1) *Mémoires sur Louis XIV*, p. 92 et 95.
(2) Flassan, *Histoire de la diplomatie française*, tom. III, pag. 355.

« succès qu'il suffisait d'être fort pour faire valoir la pré-
« tentions les moins fondées ».

Louis XIV ne tarda pas à entrer de nouveau en guerre avec l'Espagne. Cette guerre se termina par la paix de Nimègue du 17 septembre 1678, et l'Espagne perdit pour toujours la Franche-Comté qui fut définitivement annexée à la France.

Il y a loin des moyens que nous avons employés pour nous adjoindre des populations italiennes à ceux, à l'aide desquels la France s'est annexé le Roussillon, l'Alsace, la Flandre, la Franche-Comté. Nous n'avons pas méconnu des traités solennels, nous n'avons pas violé la parole jurée, nous n'avons pas trompé nos adversaires par ce luxe de subterfuges qui précèderent, pour la masquer, l'invasion de la Franche-Comté, et en rappellant le passé, nous ne nous faisons pas censeurs moroses d'histoire ancienne; seulement nous pensons que si la France depuis deux siècles regarde comme légitime la possession de ces provinces annexées, il nous sera permis de croire sans blesser la logique, que nous avions le droit de réunir en nation les diverses parties de l'Italie; même en méritant le reproche d'avoir méconnu quelques droits de convention, nous ne sommes qu'imitateurs du passé, ayant pour nous le titre imprescriptible de la nationalité évidente et le suffrage universel qui après l'invasion a ratifié par son vote la légitimité de nos actes.

Nous ne citons que pour mémoire l'annexion de la Lorraine et celle de la Corse à la France en 1769 par la cession qu'en fit la république de Gênes, la France eut ainsi des Italiens pour sujets.

Enfin de nos jours un coup d'évantail donné à un consul a eu pour résultat définitif l'annexion de l'Algérie à la France, enlevant à la fois cette contrée au vassal auteur de l'insulte, et au Suzerain, monarque ami et allié de la France. Le suffrage universel n'ait pas venu par son vote ratifier la prise de possession, car depuis trente ans les populations de l'Algérie combattent avec plus ou moins d'énergie les envahisseurs. La France a rendu un immense service à l'humanité, à la civilisation en détruisant ce nid de pirates, mais il n'est pas moins vrai que dans cette annexion le droit public, la légitime souveraineté de la Turquie ont été foulés aux pieds; le chatîment à imposer au vassal provocateur n'impliquait certes pas la spoliation de souverain: le droit du plus fort est donc le seul titre de possession de l'Algérie que peut invoquer la France.

VII.

Comment s'est formé l'Empire Britannique actuel.

L'Empire Britannique compte des centaines de millions de sujets épars sur toute la superficie du globe; à coup sûr à Londres on ne fait pas le moindre doute sur la légitimité de cette immense domination. Nous acceptons cette sécurité de conscience; seulement nous demanderons, si la possession de l'Inde est le résultat d'une propagande pacifique, et si les innombrables nationalités asiatiques que l'Angleterre a soumises, ont accepté sans combattre cette suprématie; nous

n'attendrons pas la réponse, car naguère nous avons assisté à une formidable insurrection qui a mis à deux doigts de sa perte la domination anglaise dans l'Inde; nous ne voulons pas redire pour l'honneur de l'humanité par quels terribles moyens on a consolidé la victoire. On appelle cela des représailles, soit, nous ne discutons pas sur des mots, et nous aimons mieux payer un hommage sincère et sans bornes à l'admirable et héroïque fermeté de toutes ces autorités civiles et militaires qui prises au dépourvu par un soulevement gigantesque, fermes à leur poste, le regard fixe sur la patrie, combattirent, moururent ou triomphèrent; on ne compte pas un seul acte de foiblesse.

Gibraltar dans l'ordre naturel des choses ne saurait appartenir à l'Angleterre, elle le possède à un titre qui en rend l'occupation plus étrange. Les troupes de l'Angleterre combattaient en Espagne, alliées aux troupes espagnoles opposées à Philippe V. Le 4 aout 1704, Gibraltar n'avait que cent hommes de garnison; quelques soldats anglais sous les ordres de Prince d'Hesse-Darmstadt surprirent la place; à la paix d'Utrecht l'Angleterre refusa d'évacuer Gibraltar et fit de sa possession une des conditions de la paix. Ainsi Gibraltar, ville espagnole enclavée sur le sol de l'Espagne, fait partie de l'Empire Britannique par le simple axiome de *possideo, quia possideo.*

L'Angleterre dans sa formation actuelle a absorbé la nationalité Ecossaise, Galloise, Irlandaise; et Dieu sait par quels moyens celle-ci a été soumise et ce que coûte encore aujourd'hui cette soumission. Elle possède Malte enlevé à ses anciens maîtres, prise de possession qui fut la principale cause

de la rupture de la paix d'Amiens. Elle domine la nationalité Grecque dans les Isles Joniennes. Celles-ci demandent à être réunies à la Grèce continentale, l'Angleterre s'y refuse; de leur côté les Joniens ont rejeté la constitution fort libérale que leur porta l'an passé l'honorable M. Gladstone, ne voulant pas recevoir même un bienfait de la main de la puissance protectrice des Isles. L'Angleterre domine la nationalité française dans l'Acadie, au Canadà et à l'Isle Maurice, l'espagnole à la Trinidad et l'hollandaise au Cap, à Demerara.

Après ce tableau, fait en raccourci, sur la formation de l'Empire Britannique tel qu'il existe aujourd'hui, ce ne sera pas l'Angleterre qui nous faira un crime de notre invasion. Elle a d'ailleurs un exemple d'une telle analogie entre le débarquement en 1688 du Prince d'Orange en Angleterre et notre entrée dans les Marches, l'Ombrie et le Royaume de Naples, que nous pouvons assez compter sur la logique du cabinet de Londres, pour être certain de son approbation au moins tacite (1). Aussi n'avons nous rappelé succinctement les évènements d'où est sortie sa constitution comme puissance, que pour prouver, que les empires se forment par des moyens parfois violents, sans que chaque nation doute un instant qu'elle n'aye légitimement et légalement le droit de conserver à tout prix ce qu'elle possède, n'importe à quel titre.

(1) Nous avions écrit ces pages, avant que la note de lord John-Russell, à Sir James Hudson, de 17 octobre fut connue, nous l'avions pressentie tacite; renduo publique nous en sommes d'autant plus heureux.

VIII.

Comment s'est formé l'Autriche actuelle.

Que dire de l'Autriche? Puissance germanique, les Allemands y sont en minorité singulière. Sur une population de 42 millions, les Allemands n'y figurent que pour six millions. Empire formé par l'annexion successive des états qui aujourd'hui le composent, l'Autriche est un immense mosaïque où se grouppent un grand nombre de nationalités absolument distinctes : la Bohème, la Croatie, la Styrie, la Dalmatie, l'Hongrie, l'Esclavonie, la Transylvanie furent des royaumes ou des états indépendants; la Bukovine fut enlevée aux Turcs en 1777, la Dalmatie en 1797, l'Illyrie en 1815, ainsi que le Tyrol qui avait été donné à la Bavière en 1805, et puis vient cet affreux partage de la Pologne qui fit passer sous le sceptre de la maison d'Autriche par le premier partage du 11 et 13 septembre 1772, 2600 lieues carrées et une population de 2,500,796 habitants; par le partage du 24 octobre 1795, elle obtint encore une grande étendue de terrain dans les palatinats de Cracovie, de Sandomir et de Lublin avec un million d'habitants, et enfin la possession monstrueuse, insensée même dans l'intérêt de l'Autriche, de Venise, est-elle dans la nature des choses? Quoi! Venise souveraine pendant des siècles devra à tout jamais être province autrichienne, et cela devra être parcequ'il a plu et convenu à un général français, si glorieux que fut le général Bonaparte, de donner Venise à l'Autriche comme compensation de la

perte des Pays-Bas? Et une puissance possédant à semblable titre une province italienne, dont la population entière la repousse depuis un demi-siècle avec horreur, pourrait blâmer et vouloir s'opposer par les armes à l'entrée d'une armée italienne dans une province italienne? et aucune puissance avec moins de droit que l'Autriche, qui au congrès d'Utrecht réclamait pour elle, le royaume de Naples qui alors, comme aujourd'hui, avait un souverain qui se croyait légitime. Symbole de la force matérielle, l'Autriche qui dans les dernières années a confisqué Cracovie au mépris des traités qui avaient placé cette république sous la triple garantie de la Russie, de la Prusse et de cette même Autriche, peut bien voir avec tout l'amertume du regret l'émancipation de l'Italie, mais ne serait pas admise au tribunal de la raison à plaider contre nous.

IX.

Comment s'est formé la Prusse actuelle.

Serait-ce la Prusse qui pourrait se donner à nous pour exemple d'un royaume, à la formation duquel jamais la violence et l'emploi de la force n'ont eu de part: le Margrave de Brandebourg, devenu électeur de Brandebourg et enfin roi de Prusse, n'a pas formé un royaume de 12 à 14 millions, comptant parmi les grandes puissances par la propagande pacifique, et le suffrage universel. Il s'est formé par la conquête de la Silésie en 1742; par les trois partages de la Pologne qui lui ont donné, en 1772, deux cents lieues carrées de

territoires que les électeurs de Brandebourg avaient toujours convoités, s'emparant en outre du palatinats de Posen et de Kalish : par le second traité du 14 octobre 1793, la Prusse obtint Czenstokof dans la petite Pologne, la meilleure partie de la grande avec Thorn et Dantzig. Elle étendit ses frontières jusqu'à la rive gauche de la Pilica, de Skierniewk à Bzwka, et enfin par le troisième partage du 24 octobre 1795, la Prusse gagna encore mille lieues carrées et un million d'habitants, conquêtes completées par l'acquisition de la Poméranie suédoise accordée en 1815 comme compensation de guerre.

A coup sûr dans ces envahissements et dans ces iniques spoliations sur un peuple héroïque, ce ne sont pas des Allemands que la Prusse unissait à des Allemands, et l'anéantissement de la Pologne et de ses rois, restera dans l'histoire comme un des attentats les plus coupables que les annales du monde ayent eu à enrégister. Naguère la Prusse revendiquait des Suisses pour sujets; les temps changés, la Prusse a eu le bon sens de renoncer à l'emploi de la force pour soumettre Neuchâtel, qui, usant d'un droit imprescriptible, avait disposé de lui-même et s'était réuni à la Confédération Suisse, ne pouvant pas se croire irrévocablement Prussien.

X.

Comment s'est formé la Russie actuelle.

A quoi bon faire le dénombrement des peuples qui forment une population de 60 millions d'habitans soumise à

l'Empereur de Russie; dans cet empire qui forme à lui seul une grande partie du globe habitable, il serait trop long de dire par quels moyens les Russes sont parvenus à dominer sur une superficie d'un million de lieues carrées, sur laquelle on parle cent langues diverses; seulement nous dirons que ce n'est pas le résultat d'une propagande pacifique, et encore une fois nous devrons parler de cet odieux partage de la Pologne, puisque nous avons indiquée la part échue aux deux puissances co-partageantes: par le premier partage la Russie enleva à la Pologne 3000 lieues carrées, 1,600,000 habitans; par le second elle s'approprie la moitié de la Lithuanie, les palatinats de Podolie, de Polotsk et de Minsk, une portion de celui de Wilna avec la moitié de ceux de Novogrodek et de Brzesc et de Wolhynie; par le troisième partage elle s'empara de toute la Lithuanie jusqu'au Niemen avec 1,200,000 habitans; enfin la Russie en 1815 forma avec tout ce qui restait de la Pologne un Royaume que le Czar chercha de gouverner avec douceur et une constitution.

Malgré tout, en 1830 ce Royaume de Pologne se souleva, et protesta par une énergique et sanglante résistance contre l'inique attentat du Congrès de Vienne contre la nationalité Polonaise livrée aux Russes. Varsovie après avoir repoussé Diebitsch, succombe sous les coups de l'armée de Paskewitsch, aidée par les co-partageants des dépouilles de la Pologne; en tombant Varsovie put dire *Finis Poloniæ* avec plus de funeste raison que l'héroïque Kosciusko, le 10 octobre 1794 à Maniowice, quand blessé d'un coup de lance et courant pour rallier ses escadrons en déroute,

son cheval glisse, s'abat et le renverse, mille ennemis l'entourent, un coup de sabre lui fait une large blessure à la tête, il tombe en s'écriant, *Finis Poloniæ*.

Après ce bref tableau historique, le Czar ne pourrait nous condamner sans renier tout le passé de son empire.

XI.

Des interventions armées.

Nous avons puisé les éléments de la défense de notre cause dans l'histoire des cinq grandes puissances, qui forment une espèce de haute cour de justice jugeant à leur gré les votes des peuples du continent. Et bien ce n'est pas seulement aux annales du passé déjà un peu loin de nous que nous voulons nous en tenir; nous allons mettre en cause les juges mêmes de ce tribunal, nous allons prouver que les cinq puissances qui le composent, ont eu recours, le cas échéant par une étrange contradiction, tantôt contre les peuples, tantôt contre les Rois, aux mêmes moyens que nous venons de mettre en pratique, la force des armes.

Les Anglo-Américains se soulèvent contre la mère patrie, ils combattent plusieurs années pour une cause toujours en danger de succomber. La France d'abord par ses volontaires, encourage, aide la révolte, puis elle reconnait l'indépendance des États-Unis le 6 février 1778, et enfin intervient avec ses escadres et ses armées en faveur des colonies révoltées contre l'Angleterre : celle-ci indignée de cette protection accordée à des sujets rebelles, fait attaquer le 27

juillet 1778 par l'ammiral Keppel la flotte française de Brest sans déclaration préalable de guerre; autre preuve que cet acte préalable n'est pas toujours scrupuleusement observé: première infraction au droit international; cette fois au profit d'un peuple contre un Roi.

La première coalition de l'Europe contre la France, conspirant avec la Cour des Tuileries pour dompter le flot populaire dans une question intérieure de la France, provoqua la fuite de Varennes, et l'épouvantable colère que cet évènement y excita dans l'opinion révolutionnaire, déjà si exaltée; et chacun sait quel fut le déplorable et tragique dénouement qui mit fin aux jours de l'infortuné Louis XVI et partie de la famille royale.

Ici c'est contre les droits du peuple français a se régir à l'intérieur selon sa volonté que l'Europe intervint fatalement.

En 1815 l'Empereur Napoléon est de nouveau porté sur le trône par la volonté de la France. L'Europe ne veut pas réconnaître ce droit inaltérable, s'oppose à cette manifestation du peuple français en faveur de l'empire. La guerre en fut la conséquence, et la France dut subir de nouveau la dynastie des Bourbons. Autre violation des droits d'un peuple dans son régime interieur: 1852 l'a vengé.

En 1821 l'Autriche envoie ses armées contre le Piémont et Naples, qui conservant la monarchie et la dynastie régnante avaient simplement proclamé une constitution libérale; acte qui ne régardait assurément que le Piémont et Naples. D'après les décisions des Congrès de Troppau et de Laybach, le Piémont et Naples furent envahis par l'armée autrichienne, et sous sa protection le pouvoir absolu fut rétabli.

En 1823 le Congrès de Vérone lança un égal anathème contre l'Espagne, qui avait rétabli en 1820 la Constitution rédigée en 1812 par les cortès assemblées à Cadix assiégée par les Français, et qui le croirait ? réconnue dans des traités solennels par deux des Souverains qui la proscrivaient au Congrès de Vérone, l'Empereur de Russie, et le Roi de Prusse (1); Constitution abolie en 1814 par le plus ingrat et le plus cruel des Rois Ferdinand VII. La France se chargea de rétablir le despotisme insensé de ce PRINCE HAISSABLE, CAPABLE DE BRULER SON ROYAUME DANS UN CIGARE (2), selon la singulière expression de M. de Châteaubriand, fauteur passionné de cette inique intervention en faveur de ce Roi qu'il a plus tard stygmatisé.

Le 7 avril 1823 l'armée française passa le Bidassoa et pénétra en Espagne pour y détruire la liberté d'un peuple qui ne lui avait fait encore offense, *sans déclaration de guerre*, et sans motif de la faire. Ici c'est encore la cause d'un peuple sacrifiée à un caprice dynastique des Bourbons.

La Grèce en 1821 s'insurge; deux frères Alexandre et

(1) CHATEAUBRIAND, *Congrès de Vérone*. Tom. II, page 231.

(2) Dans le traité signé à Weleski-Louki le 20 juillet 1812 et à l'art. 3 il est dit : « S. M. l'empereur de toutes les Russies reconnait pour légitimes les Cortès générales et extraordinaires réunies actuellement à Cadix, ainsi que la constitution qu'elles ont décrétée et sanctionnée. »

Dans le traité signé, entre la Prusse et l'Espagne, à Bâle le 20 janvier 1814 l'art. 2 porte : « S. M. le roi de Prusse reconnait S. M. Ferdinand VII comme seul roi légitime de la monarchie espagnole dans les deux hémisphères, ainsi que la régence du royaume, qui pendant son absence et sa captivité, le représente en vertu de son élection légitime par les Cortès générales et extraordinaires, et la constitution sanctionnée par ces dernières et jurée par la nation. » Et ils la proscrivaient en 1822 !!

Demetrius Ipsilanti, généraux russes, dirigent le premier mouvement. La Grèce combattit six ans par des efforts désespérés pour se soustraire au joug ottoman. L'Europe entière faisait des vœux pour le triomphe de la cause Hellénique, de toutes partes d'héroïques volontaires, Byron, Santa Rosa, Collegno entr'autres, accouraient pour sa défense; des secours de tous genres y affluaient, mais la cause de la Grèce était toujours un problème, dont la possible solution funeste faisait palpiter tous les cœurs, quand cédant à la pression de l'opinion publique la France, l'Angleterre, la Russie, interviennent avec leurs flottes combinées, et détruisent à Navarin la flotte ottomane-égyptienne; fut-il jamais violation plus audacieuse de ce droit public international, qu'on voudrait nous opposer aujourd'hui, contre un monarque en lutte avec des sujets rebelles, que cette brusque intervention à coups de canon de l'Angleterre, de la France, de la Russie en faveur des Grecs insurgés contre le sultan leur souverain? A Dieu ne plaise que cette observation sous nôtre plume soit un reproche, il s'agissait de la résurrection de la Grèce, nous en bénissons les sauveurs; seulement la justice, la logique veulent que le canon de Castelfidardo soit l'écho patriotique du canon de Navarin, car les Italiens doivent avoir, pour former leur propre nationalité, au moins le droit d'employer les moyens que ces trois grandes puissances ont mis à jeu pour sauver la nationalité grecque; plus tard la France envoya une armée en Morée pour préparer l'avenir d'un royaume de Grèce avec les provinces ravies au sultan; le but est beau, quoique la réalisation n'en a été trop mesquine pour le bien de la Grèce, nous y applaudissons de grand cœur, mais l'infraction est flagrante.

La Belgique était partie intégrante du royaume des Pays-Bas créé par les traités de 1814. La Hollande devait d'autant plus tenir à la conservation de la Belgique, qu'elle l'avait reçue en échange d'autres possessions, qui ne lui ont pas été rendues. La Belgique se soulève et repousse les troupes de son souverain : revenant à la charge, les Hollandais allaient peut-être reconquérir cette précieuse partie du royaume, quand la France intervenant avec ses armées, jeta le poids de son épée dans un des plateaux de la balance : une page des traités de 1815 fut déchirée, le droit public qu'on voudrait nous opposer aujourd'hui, succomba encore sous les coups de la force armée étrangère, car on ne permit pas à l'armée belge de combattre. Anvers, la Gaète du roi Guillaume, fut assiégée, bombardée, prise par l'armée française seule. Le général baron Chassé, à la tête de la garnison hollandaise, remit son épée au maréchal Gérard. Neuf années de négociations furent nécessaires pour que l'indépendance de la Belgique fut reconnue par quelques puissances plus que d'autres intéressées au maintien des précautions prises en 1815 contre toute nationalité, et les Belges étaient coupables d'avoir voulu cesser d'être Hollandais pour être Belges. Et si ceux-ci, grâce à l'appui de la France, ont pu, peuple essentiellement catholique, remplacer le roi Guillaume de Nassau par un prince de Cobourg, Saxon et protestant, les Napolitains auront bien le droit d'élire un roi italien de race, de cœur, de dévouement pour remplacer un roi autrichien par instinct, par nature, par cette passion commune à toute sa race de gouverner en despote.

En 1832 la France et l'Autriche sont intervenues dans les États Romains en faveur de Grégoire XVI dans une

question purement intérieure entre les populations et le souverain.

En 1849 c'est encore contre les droits du peuple et en faveur de Pie IX que la France intervient à Rome, et l'Autriche dans le reste des états du pape; l'Autriche intervient de plus en Toscane, à Modène, à Parme.

Enfin en 1849 la Hongrie insurgée et victorieuse allait se séparer de l'Autriche, car nous n'étions plus au temps où les Hongrois disaient, le sabre à la main, *moriamur pro rege nostro Maria Theresia*; le Czar accourt avec ses armées, intervient en faveur de l'Empereur d'Autriche, au mepris de ce droit si vanté qui doit exister aussi bien pour les peuples que pour les rois; nous ne pensons pas que le Czar ait envoyé une déclaration préalable de guerre aux Magyars révoltés pour le maintien des droits de la Hongrie: écrasée par cette intervention, l'Hongrie succombe, l'Autriche en reprend possession, et en fait une nouvelle victime des ses instincts implacables de réaction. Chacun sait quelles furent les vengeances, les supplices qui suivirent le triomphe des Russes, l'Autriche s'en est repue à satiété mettant à néant les garanties d'amnistie stipulées par la Russie en faveur des insurgés. Nul n'ignore non plus quelle a été depuis l'ingratitude autrichienne envers son sauveur; nous doutons que l'entrevue de Varsovie ait fermé la profonde blessure qu'en reçut le monarque russe; le désaccord fondé sur une juste et légitime indignation, est peut-être une des chances heureuses qui concourrent au salut de notre sainte cause, à la résurrection de l'Italie, car tout se paye dans ce monde, disait avec raison l'empereur Napoléon, il ajoutait

surtout la gloire; nous, nous disons, surtout l'ingratitude.

Ainsi l'histoire des temps passés, les actes des temps modernes accomplis par les cinq grandes puissances, nous rassurent sur les nôtres (et nous n'en avions pas besoin), car ils les légitiment; mais quel est donc ce droit sans cesse méconnu par tous les gouvernements selon leur convenance ou leur passion? Il n'est pas, parce-qu'il ne peut pas être, par l'axiome légal, politique et rationnel, qu'il n'y a pas de droit contre le droit et que nous en combattant pour notre affranchissement, nous pouvons bien être sortis de ce prétendu droit, dont se sont souvent écartées ces puissances qui l'invoquent, mais nous sommes restés dans le droit naturel, sacré, imprescriptible de nôtre nationalité; car nous n'avons agi qu'en Italie, avec des Italiens et dans un but italien pour des intérêts italiens, prenant pour devise cette sentence des périls extrêmes: *Salus populi, suprema lex.*

XII.

Droits et titres de l'Italie à être nation.

Après l'examen des faits, qu'il nous soit permis de produire nos titres à l'estime du monde, au respect qui est dû à notre volonté nationale. L'Italie autrefois reine du monde, déchue de sa grandeur matérielle, n'a jamais abdiqué le sceptre de sa souveraineté intellectuelle dans les arts, dans les sciences, dans la littérature. Le génie italien cosmopolite dans ses vastes conceptions a tout embrassé dès l'ori-

gine du monde historique, laissant partout des traces monumentales de son passage; et au moyen-âge, comme si les limites de l'hémisphère connu fussent trop étroits pour lui, Christophe Colomb se lance à travers l'immensité des mers, et découvre un monde nouveau qu'il avait deviné. Les savants, les artistes, les philosophes, les prêtres, les écrivains de l'Italie furent et sont restés dans tous les genres au premier rang, comme le proclamait naguère un illustre littérateur français [1]. Il n'est aucune contrée de cette terre privilégiée qui n'ait contribué pour sa part à grossir la glorieuse phalange des grands hommes qui rappelant les plus beaux temps de l'ancienne Rome, prouvent de génération en génération l'existence toujours vive du génie italien.

Et pourtant, avec tant des titres à l'estime universelle, malgré tant de services rendus à l'humanité, en dépit de tant de chefs-d'œuvre créés et offerts à l'admiration du monde et de tant de gloire acquise pour elle-même, l'Italie a été soumise du consentement de l'Europe à des princes étrangers y exerçant le pouvoir suprême depuis 1814, grâce à l'Autriche sans cesse appelée pour soutenir des gouvernements impopulaires, antinationaux.

On a souvent reproché aux Italiens, comme cause primordiale de cet état de choses, leurs dissensions, leur esprit municipal, source d'une désunion dont la première conséquence a été la faiblesse de chaque état isolé en face des mauvais gouvernements soutenus par l'Autriche. Ce reproche a pu dans un temps être juste; il était réservé à notre époque

(1) Legouvé.

de prouver que nous avions compris notre erreur, et que le mal n'était pas sans remède. En 1859 et 1860 l'Italie entière démentant une accusation qui a pu être fondée, partout où elle a eu la liberté de manifester sa pensée, n'a eu qu'un drapeau, celui de l'indépendance nationale, qu'un principe, la monarchie constitutionnelle, qu'un chef, Victor-Emmanuel, qu'un signe de ralliement, l'amour de l'ordre; pas une voix discordante n'a été entendue dans cet accord parfait de toutes les volontés de n'avoir plus qu'une seule et même patrie.

L'Italie a donc fait ses preuves de sagesse et de ferme volonté d'être nation, elle a renouvelé les beaux jours de ses gloires militaires à Montebello, à Palestro, à San Martino; que lui faut-il donc pour être admise dans la grande famille des nations? un grand acte de justice. Celle qui fut rendue aux États-Unis dans le siècle passé, à la Grèce et à la Belgique de nos jours, en reconnaissant notre existence politique comme nation de 22 millions d'hommes. Nous ne doutons pas que cette justice nous sera rendue par quelques unes des grandes puissances; toutes ne nous blâment pas au point de nous être hostiles, d'autres nous ont prouvé leur généreuse simpathie. Prenons nous aussi pour devise *Dieu et mon droit*; attendons fermes, prudents, sages et patients; un jour viendra que si quelque puissance qui aura longuement hésité à reconnaître notre indépendance, voudra enfin nous admettre comme nation, l'Italie pourra lui répondre comme le général Bonaparte au moment de signer le traité de Campo Formio à l'ambassadeur autrichien qui consentait à reconnaître la République française, par le

simple changement d'un mot : « le Royaume d'Italie est comme le soleil, aveugle qui ne le voit pas ».

XIII.

Venise.

Nous avons laissées intactes deux questions, Venise et Rome.

Venise, dont les douleurs vont croissant, depuis qu'elle assiste garottée, torturée au spectacle de l'émancipation du reste de l'Italie. Les malheurs de cette belle et infortunée Vénétie jette un voile de deuil sur nos joies patriotiques. Le ciel avisera à sa délivrance; un peuple ne saurait être voué à un malheur éternel, moins encore un peuple-Roi qui a été pendant des siècles si noble, si grand, remplissant le monde de sa renommée guerrière sur terre et sur mer, de sa sagacité politique, pendant qu'il enfantait dans sa poétique capitale des chefs d'oeuvre dans les arts, et s'immortalisait dans les sciences et les lettres, tous produits d'une intelligence qui peut avoir des égaux et jamais de supérieurs. Un jour viendra où le doigt de Dieu touchera le cœur des hommes qui régissent l'Empire d'Autriche, l'humanité parlera plus haut que la passion, et l'Autriche comprendra que torturer deux millions d'hommes systématiquement comme moyen normal de gouvernement, est un fait impossible à la longue, d'autant plus que cette fatale possession de la Vénétie, loin d'être une cause de force, est une source de foiblesse pour l'Empire: des hommes

d'État conseilleront un jour à Vienne d'entrer en négociation pour la rançon de cette Reine détronée. L'Autriche reçut Venise en compensation des Pays-Bas, qu'elle reçoive une compensation pécuniaire pour Venise qu'elle pourra contenir par la force des baïonnettes, elle pourra la ruiner, l'écraser, jamais elle ne rattachera Venise à l'Empire. La mission d'imposer des supplices dans un but impossible, n'est pas dans l'ordre naturel des choses. Venise devra (comme le disait si bien M. de Cavour dans la séance du 2 novembre au Parlement) sa délivrance au bon sens universel, à l'opinion publique de l'Europe. Grand Dieu! assez de sang versé; assez de souffrances pour la délivrance de l'Italie. Veuille le Ciel nous épargner d'en verser encore pour celle de Venise.

XIV.

Rome.

L'autre question est celle de Rome: nous ne fairons que l'effleurer, une discussion approfondie serait sans utilité; elle ne persuaderait pas nos adversaires, et nos amis n'ont lu que trop de dissertations sur cette matière. L'invasion des Marches et de l'Ombrie n'est après tout que l'exécution pratique du plan tracé par la brochure du *Pape* et du *Congrès* : catholiques nous acceptons et respectons l'auguste autorité de l'église dont Pie IX est le chef; hommes et Italiens nous avions le droit et le devoir de rendre à deux millions d'Italiens leurs droits naturels, et les délivrer d'un

gouvernement qui s'était abdiqué lui-même. L'Empereur Alexandre affranchit les serfs de la Couronne, et bien nous avons affranchi ceux de nos frères qu'en vain le gouvernement de Rome voulait réduire à être serfs de l'ignorance et de l'esprit de caste, la pire de toutes les dominations; nous ne devions pas être moins libéraux que le Czar.

Quand S. A. R. le Prince Régent de Prusse eut nommé en 1858 ses ministres, voici quelles furent les paroles qu'il leur adressa sur la question religieuse: « Toute hypocrisie, » fausse piété, en un mot toutes les apparences religieuses » qui ne sont que des moyens de buts égoistes, doivent » être démasquées autant que possible; le véritable esprit » religieux se montre dans toute la conduite de l'homme: » c'est ce qu'il faut distinguer toujours des actes exté» rieurs de la piété d'ostentation. L'Eglise Catholique a des » droits par la Constitution. Il n'y aura pas à tolérer d'em» piétements qui aillent au delà ». De tels principes proclamés avec l'autorité que donne l'exercice du pouvoir souverain est aussi pour nous toute la question Romaine; nous n'avons pas voulu tolérer plus longtemps les empiétements de l'Eglise sur le gouvernement du pays: nous ne pouvions pas être gardiens moins vigilants de nos propres droits que S. A. R. le Prince Régent de Prusse l'a été de ceux du peuple Prussien.

Nous laissons à d'autres la tâche de discuter la séparation du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel; on a tant invoqué les textes, on a tant commenté les Pères de l'Eglise, on a tant cité d'auteurs, on a tant discuté au nom de la théologie, de la religion pour prouver le pour et le contre

sur la légitimité de l'origine des Etats de l'Eglise où les usurpations ne manquent pas, sans que nous sachions qu'un seul des adversaires soit passé d'un camp à l'autre par l'effet de la persuasion, que nous croyons mieux de réduire la discussion à une simple question de bon sens.

Un gouvernement qui par ses fautes traditionelles et un invincible entêtement à les continuer, renfermant toute sa science administrative dant l'inexorable sentence du *non possumus*, et qui s'est ainsi aliéné l'affection de ses administrés au point que son autorité n'est plus reconnue par eux, et qu'il ne peut ramener l'obéissance, n'ayant ni force morale, ni force physique pour l'obtenir, n'at-il pas cessé d'être de fait? Qu'on dise tout ce qu'on voudra sur ce fait, qui sera qualifié de déplorable, d'injuste, de révolutionnaire; il n'en existe pas moins. Le gouvernement n'a eu pour se soutenir depuis dix ans que l'appui des baïonnettes étrangères et n'a pas d'autre soutien encore aujourd'hui à Rome. Il ne pourrait donc revivre que par l'intervention étrangère. Or le principe subversif a expiré à Villafranca. La conférence de Varsovie par son silence vient de sanctionner cette suppression; le pouvoir temporel n'est plus.

XV.

Plébiscites des Marches et de l'Ombrie, de Naples et Sicile.

Le résultat du Plébiscite des Marches, de l'Ombrie, de Naples a légitimé nos actes; un vote presqu'unanime est nôtre complète justification. Il nous est facile de prévoir tout ce qu'on

dira sur la pression exercée sur les masses. Toutefois il n'est pas à nôtre connaissance qu'il existe un moyen plus simple ni plus sûr, pour qu'un peuple manifeste sa pensée, et quelque soyent les voies par lesquelles on prétendra que ce vote a été obtenu, nous dirons sans hésiter, que quand des citoyens peuvent sans danger pour leur vie, leur fortune, ou leur liberté déposer un *Si* ou un *Non* dans l'urne électorale, il n'y a pas un homme sérieux qui ne devra reconnaître que dans ce moment, les citoyens exercent un acte de leur volonté; et ceci est si vrai que nous osons proposer comme contre-épreuve l'essai suivant: qu'on ouvre un scrutin par le suffrage universel à Venise, pour savoir par un *oui* ou par un *non* déposé dans une urne, si les Vénitiens veulent être Autrichiens, qu'on permette le vote libre, tout en exerçant sur les populations tous les moyens possibles de persuasion, toutes les influences morales que les gouvernements ont sous la main, dons, promesses et seductions, et nous osons vous prédire qu'au fond de l'urne vous trouverez une unanimité de votes négatifs comme nous l'avons trouvé affirmative. Et savez vous pourquoi? parcequ'à Venise vous torturez des Italiens et que dans toute la malheureuse Vénétie il n'y a que des oppresseurs impitoyables et des opprimés sans défense, tandis que l'Italie rendue aux Italiens, à Turin, à Milan, à Florence, à Parme, à Modène, à Bologne, à Ancone, à Perugia, à Naples, à Palerme il n'y a plus qu'un Roi, une loi, une patrie, l'unité nationale et la liberté.

CONCLUSION

Les cinq grandes puissances, dont nous avons parlé, ont mis des siècles à former une nation, parceque leur œuvre a été le triomphe du principe de la force qui a réduit des nationalités à un niveau commun, faisant un tout d'éléments hétérogènes. L'Italie s'est constituée en dix-huit mois, parceque son unification est l'œuvre d'un attrait sympathique et fraternel, pour la réunion naturelle d'un même peuple que la force étrangère et une fausse politique européenne avait tenu divisé. A peine cette rude chaîne a été soulevée que l'Italie avec toute l'élasticité de sa vigoureuse et féconde nature s'est repliée sur elle-même, s'est groupée, et a formé la nation; le principe de nationalité triomphe en Italie, parcequ'il est vrai, légitime, inaliénable, parcequ'il est au-dessus de tous les principes de convention, et ne meurt jamais. L'Italie aujourd'hui est une, parcequ'elle devait l'être : dans son émancipation nationale, l'Italie n'a froissé aucun intérêt public au-delà des Alpes: elle n'a fait que réagir chez elle contre un passé funeste imposé par la force: elle a repoussé, elle a combattu des dynasties antinationales et le joug injuste et odieux de l'Autriche: c'était son droit, c'était son devoir, c'était une question d'honneur et d'opportunité; puis maîtresse d'elle-même elle s'est arrêtée à la limite qu'elle avait fixée d'avance, attendant son complet affranchissement de la raison publique de l'Europe.

Quand les destinées d'un peuple s'accomplissent avec une si haute sagesse, avec une si merveilleuse unanimité, ce n'est presque plus l'œuvre des hommes, c'est que Dieu le veut.

